

POLITIQUE DE LA VILLE**Animation Sociale des Quartiers**

Demandes de subventions 2012 à la Région Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 25 septembre 2008, le Conseil municipal a approuvé la convention « Animation Sociale des Quartiers », avec la Région Ile-de-France, relative aux subventions de fonctionnement, pour les Communes qui ont au moins une Zone Urbaine Sensible (ZUS) sur leur territoire. Cette convention est prolongée en 2012.

Pour l'année 2012, il est proposé à la ville d'Ivry une enveloppe régionale d'un montant de 38 030 €.

Le porteur peut être la Collectivité territoriale ou une association intervenant dans ces quartiers ou menant des actions à destination de leurs habitants.

Les actions subventionnables doivent concerner des projets portant sur les quartiers classés en « Zone Urbaine Sensible », Gagarine et Pierre et Marie Curie, et doivent être présentées au Conseil Régional sur la base d'une programmation annuelle, à l'initiative de la commune ou portée par une association locale.

Pour l'année 2012, les actions suivantes sont inscrites dans la programmation :

- Espace Public Internet du quartier Pierre et Marie Curie

Coût de l'action : 111 300 €,

Subvention demandée : 18 030 €.

- Association Atout Majeur, action « Femmes Autonomes » :

Coût de l'action : 53 826 €,

Subvention demandée : 20 000 €.

Cette action, soutenue par la Ville, s'adresse aux femmes issues de l'immigration domiciliées dans les quartiers prioritaires, afin de leur permettre de renforcer ou d'acquérir leur autonomie dans la vie quotidienne.

Ces actions correspondent à l'orientation d'intervention de la Région en matière d'animation locale et d'insertion :

Animation sociale, accès au droit et citoyenneté, insertion professionnelle en direction des publics et plus particulièrement des jeunes et des femmes, des sites en politique de la ville.

L'action Espace Public Internet est inscrite au budget communal 2012.

Je vous propose donc d'approuver cette programmation annuelle et de solliciter la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement afférentes à ces projets et inscrites dans la convention « Animation Sociale des Quartiers », qui vient soutenir les efforts engagés par la ville et par les associations locales.

Le reversement d'une partie de l'enveloppe régionale correspondant à l'action « Femmes autonomes », pour un montant de 20 000 €, à l'association « Atout Majeur » fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014, conclue le 16 février 2012 entre la Ville et l'Association.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

POLITIQUE DE LA VILLE

Animation Sociale des Quartiers

Demandes de subventions 2012 à la Région Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du Conseil Régional n° CR 30-07 du 13 mars 2007, en matière de politique de la ville, modifiée par la délibération n° CR 71-08, du 26 juin 2008,

vu sa délibération du 25 septembre 2008 approuvant la convention « Animation Sociale des Quartiers » avec la Région Ile-de-France,

vu sa délibération en date du 16 février 2012 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2014 avec l'association Atout Majeur,

vu la décision du Conseil Régional d'Ile-de-France de prolongation pour l'année 2012 du dispositif « Animation Sociale des Quartiers-actions contractualisées », notifiée par courrier du 17 février 2012,

considérant que les projets subventionnables sont présentés à la Région Ile-de-France sur la base d'une programmation annuelle, à l'initiative de la commune ou portée par une association locale,

considérant que pour l'année 2012 sont inscrites dans la programmation les actions suivantes : « Espace Public Internet » du quartier Pierre et Marie Curie et l'action « Femmes Autonomes » portée par l'association Atout Majeur,

considérant que la ville d'Ivry souhaite développer ses engagements et ses actions en direction des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS),

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la programmation 2012 des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers » :

- Espace Public Internet du quartier Pierre et Marie Curie :
Coût de l'action : 111 300 €,
Subvention demandée : 18 030 €.

- Association Atout Majeur, action « Femmes Autonomes »
Coût de l'action : 53 826 €,
Subvention demandée : 20 000 €.

ARTICLE 2 : SOLLICITE la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être accordées pour ces projets et AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférant.

ARTICLE 3 : PRECISE qu'une partie de la subvention, pour un montant de 20 000 €, correspondant à l'action « Femmes autonomes », sera reversée à l'association « Atout Majeur » et que cela fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 susvisée entre la Ville et l'association.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 2 JUILLET 2012